



Commission Des Jeunes

MESSAGE ENGAGEMENTS DES EQUIPES DES U7 AUX U19 SAISON 2024/2025 SUR LE NOUVEAU FOOTCLUBS

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez, **ci-dessous**, les modalités d'engagement pour les compétitions départementales - **saison 2024/2025**. Les engagements devront, impérativement, être **saisis par l'application FOOTCLUBS**, les dates limites étant :


- **Le 15 Août pour les U19. Compétition gérée par le CDG Charente-Maritime (un mail d'informations a été envoyé à tous les clubs le 25/06/24).**
- **Le 25 Août pour le foot à 11 des U15, U17, U18.**
- **Le 1er Septembre pour le foot à 8 des U11, U12 (Critérium), U13 et le Foot à 7 pour les U17 et U15.**
- **Le 31 Octobre pour le recensement de vos équipes U7 et équipes U9.**

Pour les compétitions déjà pratiquées en 2023/2024, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- Passer en saison **2024/2025**
- Menu : « Epreuves Régionales et Départementales » puis « Compétitions officielles »
- Avis club : cliquer sur « Avis non renseigné » : mentionner **Accord** (ou éventuellement **Refus**)
- **Valider en bas de page à droite**
- Cliquer sur la vignette correspondante
- Vérifier le terrain
- Si nocturne (ou autre desiderata) alors que la saison dernière en diurne, desiderata (**alternance, jumelages entre équipes, levers de rideau, ententes...**) : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata.**
- **valider**

Pour les compétitions non-pratiquées en 2023/2024, il faut :

- aller sur « Footclubs »
- passer en saison **2024/2025**
- Menu : « Epreuves Régionales et Départementales » puis « Compétitions officielles »
- Avis club : cliquer sur le + de « Nouvel engagement »
- Sélectionner « District des Deux-Sèvres »
- Cliquer sur la vignette correspondante et sur « Valider »
- Si nocturne (ou autre desiderata) alors que la saison dernière en diurne, desiderata (**alternance, jumelages entre équipes, levers de rideau, ententes...**) : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata.**
- **valider**

 L'engagement de vos équipes pour les coupes et pour toutes les catégories jeunes est obligatoire, autant d'équipes engagées dans les championnats le seront également dans les coupes.

Recensement pour vos équipes U7 et U9 par la rubrique Plateau pour la catégorie concernée, il faut :

- suivre les instructions de la rubrique « Pour les compétitions non-pratiquées en 2023/2024 ».

Rappel des horaires :

Par défaut, les rencontres sont programmées le samedi à :

10 h 30 pour les **U11** – 13 h 30 pour les **U13** – 13 h 00 (L.R) ou 15 h 00 pour les **U15 et U17** –
13 h 00 (L.R), 15 h 00 ou 18 h 00 (L.R Séniors) le samedi ou 13 h 00 (L.R Séniors) le dimanche, pour les **U18**.

Commission Des Jeunes

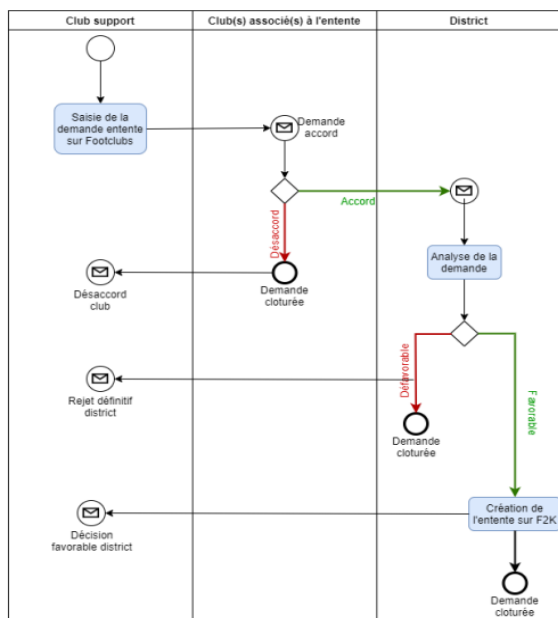


NOUVEAUTE POUR DECLARER LES ENTENTES

- ⇒ Pour faire une **demande d'entente**, quelle que soit la catégorie, il faut **absolument passer par Footclubs**.
- ⇒ C'est le **club support de l'entente** qui en fait la demande.
- ⇒ Se positionner sur 2024-2025 > Organisation > Vie du club > Type de demande : sélectionner « Entente » puis compléter les renseignements demandés avant de > Valider la demande.
- ⇒ Le ou les clubs formant l'entente reçoivent alors une notification pour donner leur accord. Une fois l'accord donné par le/les club(s), alors le District valide cette demande d'entente. Pour plus de rapidité dans le traitement du dossier, nous conseillons au club support de prévenir le/les autre(s) club(s) dès qu'il aura fait sa demande sur Footclubs.

☞ Nous n'avons plus « la main » pour enregistrer les ententes sur Foot 2000. Aussi, pour que tous les noms des joueurs apparaissent pour la composition de ou des équipes en entente(s) sur la FMI, vous devez impérativement adopter cette nouvelle procédure.

VDC – ENTENTES



FONCTIONNALITÉS

- Saisie d'une déclaration d'entente par le club support
- Accord / refus des clubs constituant(s) l'entente
- Décision du District sur « Vie des Clubs »
- Prise en compte automatique de l'entente dans FOOT 2000

PÉRIMÈTRE UTILISATEURS

- Clubs
- Districts

Merci de votre compréhension

Le Secrétariat du District se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous aider dans vos démarches.

C'est tout ! Bon courage.

Si problème vous pouvez m'appeler au **05.49.79.79.96**